

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE FORMALISÉE
DATE D'ÉMISSION : 26/01/2018 - 15:54

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

AVIS DE CONCOURS

Directive : 2014/24/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) Nom et adresses : UNIVERSITE JEAN MONNET, 10 rue TREFILERIE - CS 82301, F - 42023 SAINT-ETIENNE cedex 2, Tél : +33 477421767, courriel : marches-publics@univ-st-etienne.fr, Fax : +33 469661107
Code NUTS : FRK25

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://portail.univ-st-etienne.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : [https://www.marches-](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=363883&orgAcronyme=f2h)

[publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=363883&orgAcronyme=f2h](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=363883&orgAcronyme=f2h)

I.2) Procédure conjointe

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

[https://www.marches-](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=363883&orgAcronyme=f2h)

[publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=363883&orgAcronyme=f2h](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=363883&orgAcronyme=f2h)

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via :

[https://www.marches-](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=363883&orgAcronyme=f2h)

[publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=363883&orgAcronyme=f2h](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=363883&orgAcronyme=f2h)

, au(x) point(s) de contact susmentionné(s).

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

I.5) Activité principale : Éducation.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la construction du bâtiment Annino sur le Campus Manufacture de Saint-Etienne

Numéro de référence : 2018-004

II.1.2) Code CPV principal : 71240000

II.2) Description

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

71000000

II.2.4) Description des prestations : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la construction du bâtiment Annino sur le Campus Manufacture de Saint-Etienne

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.10) Critères de sélection des participants : Les critères de sélection des candidatures sont cités ci-après par ordre décroissant d'importance : •capacités professionnelles évaluées au regard de la qualité et la pertinence des références et des Curriculum Vitae présentés par le candidat ou le groupement candidat compte tenu de la nature et de la complexité du marché, •capacités techniques évaluées au regard des compétences proposées, de la pertinence du groupement proposé et des moyens en personnel du candidat ou du groupement candidat, •capacités financières du candidat ou du groupement candidat. Les compétences exigées pour le maître d'œuvre ou l'équipe de maîtrise d'œuvre sont à minima les suivantes : - Architecture, - Technique (Structures, Fluides, Thermique, Courants forts et faibles), - Economie de la construction, - HQE - BIM - Coordination des systèmes de sécurité incendie (CSSI) L'ensemble des compétences précitées devront être clairement identifiées.

III.2) Conditions liées au marché

III.2.1) Information relative à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : oui.

Profession : Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables: Réserve aux architectes en application de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Description

IV.1.2) Type de concours : Restreint

Nombre de participants envisagé : 3

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets : Les critères de jugement des projets pondérés sont les suivants : - Qualité de la réponse au regard des exigences fonctionnelles et surfaciques du programme 30% -Qualité architecturale, technique et environnementale du projet 30% -Compatibilité avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux 30% -Délais de réalisation des études et travaux 10%. A l'issue du concours, l'Université Jean Monnet pourra conclure un marché de maîtrise d'oeuvre dans le cadre d'une procédure négociée, au sens de l'article 30 du Décret du 25 mars 2016, engagée avec le ou les lauréats du concours.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation : 07/03/2018 à 16 h 00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés : 18/05/2018

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

Français.

IV.3) Récompenses et jury

IV.3.1) Information sur les primes :

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) : oui.

Nombre et montant des primes à attribuer : 42 000 euro(s) (H.T.) pour chacun des 3 candidats admis à remettre un projet.

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

Chaque concurrent ayant remis une prestation conforme au règlement du concours (phase concours) recevra une prime d'un montant de 42 000 euro(s) hors taxe, TVA en sus au taux de la réglementation en vigueur. La rémunération du contrat de maîtrise d'oeuvre tiendra compte de la prime reçue par le lauréat. Le jury se réserve la possibilité de réduire ou de supprimer la prime des candidats dont les prestations remises, avant audition éventuelle, seraient jugées incomplètes ou non conformes au programme. Le versement de la prime aux candidats s'effectuera sur la base de la proposition du jury dans un délai de 30 jours suivant la date de notification du courrier de rejet aux candidats dont les projets n'auront pas été retenus.

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours :

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui.

IV.3.4) Décision du jury :

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : non.

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.3) Informations complémentaires :

Il s'agit d'une mission de maîtrise d'oeuvre de base (ESQ APS APD PRO ACT DET AOR) avec VISA au sens de la loi n° 85-704 du 12.7.1985 modifiée et textes y afférents (décret n° 93-1268 du 29.11.1993 et arrêté du

21.12.1993).

Le maître d'ouvrage prévoit dans le cadre de la présente consultation une variante imposée qu'il se réserve le droit d'attribuer au titulaire du marché de maîtrise d'oeuvre. La variante imposée est la suivante : EXE partiel 2 dit EXE2 : (remplacement de la mission VISA par la mission EXE pour tous les lots à l'exception des lots techniques. VISA des études d'exécution et de synthèse des lots techniques).

Le présent projet consiste en la construction neuve du bâtiment Annino qui est la 2ème opération immobilière du projet « Centre des Savoirs pour l'Innovation ». Il s'implantera sur une emprise non construite face au bâtiment des Forges à l'Est de la rue du Dr Annino.

Le nouveau bâtiment accueillera des laboratoires de recherche (laboratoire ingénierie des matériaux polymères IMP, laboratoire magmas et volcans / transferts lithosphériques LVM/TL, institut Camille Jordan) ainsi que, pour des raisons de mutualisation des infrastructures, les salles de travaux pratiques de chimie et de géologie.

La surface à construire est de l'ordre de 3 563 m² SU et 4 800 m² SDP.

Le cout prévisionnel provisoire des travaux est de l'ordre de 8,7 Meuro(s) HT (valeur décembre 2017).

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Lyon Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin, F - 69433 Lyon cedex 03, Tél : +33 78141010, Fax : +33 78141010

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 26 janvier 2018

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3220671**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

BOAMP Publication intégrale

Département : 42 - Loire

JOUE Publication intégrale